

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PRIVE – PARCOURS DROIT DE L'URBANISME, DE LA CONSTRUCTION ET
DE L'IMMOBILIER**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « parcours Droit de l'urbanisme, de la construction et de l'immobilier.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
MARTIN	Julien	PR	Montage de contrats administratifs complexes Travaux publics et commande publique
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié du Président du jury, il pourra être fait appel à:</i>			
DELZANGLES	Hubert	PR	Environnement, urbanisme et développement durable
<i>Membres du jury :</i>			
PLAZY	Jean-Marie	PR	Sociétés de construction
VIEIRA	Julien	MCF Associé	Séminaire de gestion de projet d'aménagement
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
KENDERIAN	Fabien	MCF	Baux
LERIQUE	Florence	PR	Politique sociale du logement

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG